

La Société Polymer n'a aucun fonctionnaire à son emploi. La Société ne consentirait pas à fournir les renseignements demandés parce que la divulgation du nombre de ses employés qui gagnent plus de \$17,000 ne serait pas dans le plus grand intérêt de la Société.

LA LIVRAISON D'APPAREILS À AIR CANADA

Question n° 74—M. Fortin:

1. Y a-t-il du retard dans la livraison d'appareils à Air Canada et, dans l'affirmative, quelle en est la cause?

2. Quelle somme Air Canada a-t-elle perdue en 1967 à cause du retard dans la livraison des appareils et les fournisseurs sont-ils responsables de ces pertes?

3. Quelle somme Air Canada compte-t-elle emprunter en 1968 et cette somme sera-t-elle empruntée a) au National-Canadien, b) du public, c) du gouvernement?

4. Air Canada utilise-t-elle toujours le carburant JP-4 et, dans l'affirmative, ce carburant offre-t-il les mêmes conditions de sécurité que le kérosène?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La direction d'Air Canada me communique les renseignements suivants: 1. En 1968, les livraisons d'avions se sont faites aux dates convenues avec le fabricant.

2. Il y a eu quelque retard dans la livraison de certain matériel en 1967. Les répercussions de ce retard sur les résultats financiers de l'année sont difficiles à évaluer avec précision, vu que la flotte existante a été utilisée davantage dans l'intervalle, que les coefficients de charge ont été plus élevés et que le public voyageur a dû utiliser des vols où l'inscription était moins forte, à des heures du jour moins avantageuses. Vu la complexité des contrats en cause, la société ne juge pas opportun de révéler en ce moment sa position en ce qui concerne la responsabilité des fournisseurs.

3. La somme à emprunter pour 1968 et la manière d'emprunter cette somme font actuellement l'objet de consultations entre le gouvernement et Air Canada.

4. Air Canada emploie les deux carburants, le JP-4 et JP-1 (kérosène), selon les circonstances. Ces deux carburants sont censés présenter les mêmes garanties de sécurité.

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE À TORONTO ET À MONTRÉAL

Question n° 97—M. Fortin:

1. La Société centrale d'hypothèques et de logement et la Société de crédit agricole ont combien d'employés, a) au Québec, b) en Ontario?

2. Y a-t-il un écart entre le nombre d'employés au Québec et en Ontario et, dans l'affirmative, pourquoi?

3. La SCHL a combien d'employés a) à Toronto et b) à Montréal?

4. La Société de crédit agricole a combien d'employés a) à Toronto et b) à Montréal?

[M. Forest.]

5. Le Conseil de recherches pour la Défense a combien d'employés a) à Toronto et b) à Montréal?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Agriculture, le ministère de la Défense nationale et la Société centrale d'hypothèques et de logement m'informent comme suit: 1. Société centrale d'hypothèques et de logement: a) 562; b) 1101. Société du crédit agricole: a) 120; b) 220.

2. Société centrale d'hypothèques et de logement: La raison pour laquelle la province d'Ontario compte un plus grand nombre d'employés réside dans le fait que le siège social de la Société est situé à Ottawa (Ontario). Le siège social compte 644 employés. Société de crédit agricole: La Société emploie un plus grand nombre d'employés en Ontario parce que son siège social se situe à Ottawa (Ont.). Le personnel du siège social comprend actuellement 104 employés.

3. a) 146; b) 319.

4. a) 57 (Bureau provincial); b) Néant (Le bureau provincial se trouve à Ste-Foy (P.Q.)).

5. a) 133; b) aucun.

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL—LE NOUVEAU-BRUNSWICK ET LE QUÉBEC

Question n° 101: Supplémentaire—M. Coates:

1. Pour quelle somme totale le gouvernement fédéral s'est-il engagé par l'accord qu'il a conclu avec la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre du Fonds de développement économique rural, et quelle formule de financement applique-t-on aux projets exécutés en vertu de cet accord?

2. Combien de projets ont été mis en chantier jusqu'ici au Nouveau-Brunswick, combien estime-t-on qu'ils coûtent au gouvernement fédéral et à la province du Nouveau-Brunswick?

3. Pour quelle somme totale le gouvernement fédéral s'est-il engagé par l'accord qu'il a conclu avec la province de Québec dans le cadre du Fonds de développement économique rural, et quelle formule de financement applique-t-on aux projets exécutés en vertu de cet accord?

4. Combien de projets ont été mis en chantier jusqu'ici au Québec, à combien estime-t-on qu'ils coûtent au gouvernement fédéral et à la province de Québec?

Par suite d'une erreur typographique dans la transmission au télex ou à la machine à écrire le chiffre «vingt-trois» s'est glissé dans la deuxième partie de la réponse donnée le 7 octobre dans le hansard, à la page 851 des textes français et anglais. Voici le texte corrigé de cette réponse:

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): 1. \$77,494,000. La formule de financement varie selon chaque programme dans les ententes. Il existe des programmes à frais partagés, des programmes entières-